

Lettre d'information parlementaire

C'est un fait désormais incontestable : les essais nucléaires réalisés par la France — 193 en Polynésie et 17 au Sahara algérien — ont provoqué des dommages, d'une part, sanitaires pour les populations et le personnel et, d'autre part, pour l'environnement. La loi dite Morin, en vigueur depuis le 5 janvier 2010, devait permettre d'indemniser les victimes. Mais, malgré déjà plusieurs modifications, nous sommes encore loin du compte. De nombreuses victimes sont déboutées de leurs droits ou hors champ d'application de la loi. C'est pourquoi nous saluons l'initiative de la députée Mereana Reid Arbelot et ses collègues du groupe GDR-Nupes, d'avoir déposé le 12 mars une résolution (n° 2336) pour la création d'une commission d'enquête. Une première étape vient d'être franchie : elle a été déclarée recevable par la Commission de la défense nationale. Reste à la conférence des présidents de l'Assemblée nationale d'en acter la mise en place. Une fois créée, la commission aura la charge « d'étudier et d'évaluer la politique française d'expérimentation nucléaire, l'ensemble des conséquences de l'installation et des opérations du Centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie française, la reconnaissance et l'indemnisation des victimes, ainsi que la reconnaissance des dommages environnementaux et leur réparation ». Un mandat à la fois très large et en même temps restrictif. Elle dispose de 6 mois seulement pour formuler ses recommandations. De plus, voulant traiter en même temps les conséquences sanitaires et environnementales, de fait cela exclut le Sahara du processus, ce qui pose la question de l'égalité des victimes devant la loi.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Retour
sur
héritage

Action pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

La Suisse reste « neutre » • Le Conseil fédéral ne veut pas s'engager sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires et ce, malgré un Parlement favorable à ce traité. Une des raisons avancées tient au fait qu'une « ratification du TIAN pourrait compliquer la position de la Suisse dans les partenariats de sécurité, notamment vis-à-vis de l'Otan, qui est une alliance nucléaire déclarée et le restera dans un avenir prévisible. Une adhésion au TIAN enverrait des signaux politiquement contradictoires à des partenaires clés tels que certains pays voisins ou membres de l'Otan ».

<https://shorturl.at/prEHR>

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en bref



AU 15 AVRIL 2024 :

- **Signature** : 93 États. Dernier signataire : Bahamas.
- **Ratification** : 70 États. Dernière ratification : Sao Tomé-et-Principe.
- **Engagement parlementaire** : 34 parlementaires français.
- **Appel des villes** : 81 mairies signataires et 4 collectivités territoriales.

Détail sur www.icanfrance.org

Action pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire

Conseil de sécurité • Le 18 mars 2024, lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, le Secrétaire général Guterres s'est exprimé avec des mots forts : « Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où les tensions géopolitiques et la méfiance ont porté le risque de guerre nucléaire à son niveau le plus élevé depuis plusieurs dizaines d'années [...]. Les États dotés d'armes nucléaires sont absents de la conversation. Les instruments de guerre font l'objet d'investissements bien plus importants que les instruments de paix. Les budgets consacrés aux armements augmentent, tandis que les budgets consacrés à la diplomatie et au développement diminuent ».

<https://shorturl.at/CQ347>

Et si on construisait des ponts au lieu de fragiliser les instruments de non-prolifération ?

Le 18 mars 2024, lors de la session spéciale du Conseil de sécurité consacrée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, le représentant permanent de la France M. de Rivière a souligné que cette réunion se déroule « dans un contexte de fragilisation sans précédent des instruments de maîtrise des armements et de non-prolifération ».

Les parlementaires (comme nous l'avons souligné notamment dans les *Lettres* n° 1 et n° 3 de 2022) ont une part de responsabilité importante pour renforcer et faire fonctionner ces « instruments de maîtrise des armements et de non-prolifération. »

Actuellement trois traités majeurs constituent le régime de non-prolifération. Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est sa pierre angulaire, complété et renforcé par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Les parlementaires peuvent aider et soutenir la France à renforcer ce régime en prenant vraiment part aux différents cycles de négociations de ces traités.

- **TNP en vigueur depuis 1970** : après deux échecs successifs (voir *Lettres* n° 1 de 2020, n° 2 de 2022) la prochaine Conférence d'examen du TNP (2026) ne peut se permettre un nouveau revers sous peine de décrédibiliser totalement ce socle du droit du nucléaire militaire. Vous parlementaires pouvez participer à la seconde conférence (Genève, 22 juillet-2 août) de préparation du TNP en interpellant (QAG, QE, cycle audition sur le TNP) les ministres des Armées et des Affaires étrangères sur la cohérence de pérenniser les arsenaux nucléaires de la France avec les obligations contractées via l'article 6 du traité ou via le document final de 2010 (voir *Lettre* n° 9 de 2015)

- **TIAN en vigueur depuis 2021** : le refus de la France de vouloir participer, ne serait-ce que comme État observateur, ne doit pas être un frein à la présence d'une délégation parlementaire officielle pour la prochaine réunion (mars 2025). Par ailleurs, il apparaît diplomatiquement difficilement concevable de critiquer

ce traité et ceux qui l'ont signé, quand dans le même temps des contrats de vente d'armes sont signés avec ces États (par exemple Brésil, Indonésie, Malaisie). Nous encourageons les parlementaires à enfin engager — sept années après son adoption — une véritable audition ou un rapport d'information sur ce traité des Nations unies afin qu'ils saisissent pleinement les enjeux de ce nouvel instrument juridique.

- **TICE, adopté en 1996 mais toujours pas en vigueur** : il manque la ratification de 8 États (Chine, Corée du Nord, Égypte, États-Unis, Inde, Iran, Israël, Pakistan) pour que ce traité puisse entrer juridiquement en application. La France, qui l'a ratifié en 1998, à travers ses relations diplomatiques et militaires fortes a des contacts particuliers avec l'Égypte, les États-Unis, l'Inde et Israël. Dans le cadre des rencontres parlementaires avec vos homologues, vous devez les interpellier pour qu'il y ait, lors de la prochaine conférence (2025), la présence d'une délégation parlementaire et celle de leur diplomatie comme État observateur. Une démarche par étape qui peut créer une prise de conscience positive.

De telles actions s'inscriraient parfaitement dans cette citation : « dans cette optique, nous reconnaissons qu'il nous incombe de promouvoir la prévention des conflits en mettant l'accent sur le désarmement, en réduisant les dépenses militaires, en modifiant les priorités budgétaires pour mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits et en demandant aux gouvernements de rendre des comptes, notamment en contestant leur recours aux pouvoirs d'urgence pour faire la guerre ».

Extraite de la déclaration « La diplomatie parlementaire : construire des ponts pour la paix et la compréhension », approuvée par la 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire (27 mars 2024) et soutenue par la délégation française.

Les anciens numéros de la *Lettre* sont disponibles sur :

- <http://icanfrance.org/plaidoyer-parlementaires/lettres-parlementaires/>

- <https://www.obsarm.info/spip.php?rubrique47>

La dissuasion en bref

Nucléaire civil et militaire • Par un court communiqué le 18 mars, le ministère des Armées annonce que la centrale nucléaire de Civaux va produire à l'horizon 2025 des éléments irradiés qui permettront, une fois retraités à Valduc, de produire du tritium. Ce gaz radioactif est essentiel pour le fonctionnement des armes thermonucléaires TNA et TNO. Cette annonce publique est surprenante : pourquoi maintenant si la production est en 2025 ? En tout cas, cela renforce ce lien annoncé par le président Macron dans son discours du Creusot (8 décembre 2020) : « la filière [nucléaire] vit de ses complémentarités [civile et militaire] et elle doit d'ailleurs être pensée dans ces complémentarités ».

Exercice nucléaire Poker • Le 10 avril les Forces aériennes stratégiques ont réalisé le premier exercice de simulation de frappe nucléaire de l'année 2024, comme chaque trimestre. Ne serait-il pas temps que le ministère des Armées, avec la sécurité civile et la Croix-Rouge française, réalisent un exercice de simulation d'une détonation nucléaire militaire, afin de voir si l'État dispose de moyens appropriés pour aider les victimes ?

Propulsion nucléaire • En 2008, le président Sarkozy et le président Lula (second mandat) signaient un partenariat stratégique entre la France et le Brésil pour la construction de 4 sous-marins à propulsion conventionnelle et pour « le soutien de Naval Group dans la conception et la construction d'une nouvelle classe de sous-marins à propulsion nucléaire, les SNBR ». Naval Group doit fournir une assistance technique à la Marine brésilienne « à l'exclusion du réacteur nucléaire ».

En 2024, tout semble changer, puisque le président Macron dans sa rencontre en mars avec Lula, réélu président en 2022, a indiqué se tenir « aux côtés » du Brésil qui veut développer la propulsion nucléaire. Mais vouloir aider directement un État à acquérir une telle technologie est un jeu dangereux. Si le risque de prolifération semble peu plausible (la technologie française usant de l'uranium faiblement enrichi), néanmoins cela élargit un peu plus la brèche résultant du contrat AUKUS (signé en 2021 entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni) et donc la voie vers la vente officielle de sous-marins à propulsion nucléaire, notamment vers des partenaires comme l'Inde...

Les réalistes ne sont pas ceux qui veulent partager la dissuasion française !

Suite aux propos d'Emmanuel Macron en Suède (le 30 janvier 2024), les déclarations favorables au partage de l'arsenal nucléaire français sont nombreuses. Cependant, elles se limitent toujours à des considérations politico-stratégiques dont les conséquences concrètes sont absentes. Or, derrière cette promotion massive de la bombe se cachent des réalités dangereuses et complexes qui méritent un véritable débat démocratique.

Le retour sur le devant de la scène de l'eupéanisation de la dissuasion française s'inscrit dans cette « pensée unique » que face à une Russie autoritaire — mais aussi face à la possibilité d'une nouvelle présidence Trump — il suffirait d'armer l'Union européenne (UE). Déjà en 2017, le président Macron proposa, à la Sorbonne, de développer une culture stratégique commune, et ces derniers mois il a multiplié les affirmations — et contradictions — concernant la dimension européenne de la dissuasion française.

Imagine-t-on les vingt-sept présidents ou chefs de gouvernement de l'UE se réunir pour décider à l'unanimité d'enclencher le feu nucléaire ? Non, soyons réalistes. Pour des raisons évidentes (rapidité, sécurité, indépendance, nationalisme) ce choix ne peut être le fait que d'une seule personne, en l'occurrence le président français. L'Otan qui a résisté à la fin des deux blocs, survivra à une présidence Trump. Le terme de « partage » de la bombe recoupe donc trois significations.

La première piste (comme évoquée par Jean-Dominique Merchet, dans son livre *Sommes-nous prêts pour la guerre ?*) serait une imitation de ce que les États-Unis pratiquent dans le cadre de l'Otan et que la Russie met en place en Biélorussie. Cela signifierait la dissémination de missiles de croisières nucléaires ASMP-A dans des États européens, portés par des Rafale achetés, entretenus et pilotés par le pays hôte, la France restant maître de l'ordre d'emploi. La seconde piste serait le stationnement permanent, en dehors du territoire national, d'un escadron nucléaire des Forces aériennes stratégiques (FAS). Soit une vingtaine de Rafale et probablement d'un ou deux avions-ravitailleurs (A330 MRTT Phénix), accompagnés de plusieurs centaines d'hommes pour assurer leur maintien en capacité opérationnelle, leur maintenance et la sécurité des armes.

Ces deux cas, de manière très pratique, impliquent une augmentation encore plus importante du budget dissuasion, puisqu'ils nécessitent un accroissement de l'arsenal. En effet, il faut être pris « au sérieux » relève François Heisbourg (*Ouest-France*, 26 février 2024). Qui va payer la France ? Les États qui abritent ces armes ou l'Alliance atlantique (si ce partage se déroule dans ce cadre) ? Cela ne peut pas être l'UE, car trois de ses membres — Autriche, Irlande et Malte — sont des États parties au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ils se sont « engagés à ne jamais, en aucune circonstance aider, encourager ou inciter de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État Partie [au TIAN] ». Second problème, construire ou aménager des bunkers répondant aux exigences de sécurité pour abriter les

têtes nucléaires, engendrera inévitablement des protestations de la part des populations des pays hôtes, des ONG et des parlementaires. D'une part en raison des risques environnementaux et sanitaires de ces installations et, d'autre part, du fait que leur pays deviendrait une cible prioritaire pour Moscou.

La troisième piste est celle du partage du fardeau financier en échange d'une protection nucléaire. Un discours du président de la République ne sera pas suffisant. Cela devra se traduire par la conclusion d'un traité définissant et organisant la responsabilité et le rôle des forces nucléaires françaises pour défendre les États de l'Union européenne (excepté les membres du TIAN) associant ou non des États en Europe comme la Norvège. Quid également de la force nucléaire du Royaume-Uni ? Gageons que les négociations risquent d'être ardues !

Si certains partenaires en Europe (selon Pierre Haroche, *Le Monde* du 16 février 2024) se disent intéressés par la dissuasion française, encore faut-il qu'ils aient confiance dans la parole de la France sur le long terme pour abandonner une partie importante de leur souveraineté ! Cet aspect psychologique n'est jamais évoqué. Partager la bombe est ainsi bien moins réaliste que ce que laissent croire ses promoteurs.

Une certitude : quelle que soit la piste mise en œuvre, la France devra faire face à de fortes conséquences internationales négatives, voire même à un isolement. L'augmentation de l'arsenal nucléaire irait à l'encontre, dans son esprit et sa lettre, du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qu'elle a ratifié en 1992. La France a une obligation d'agir « de bonne foi » (article VI) en faveur du désarmement nucléaire. Selon l'avis (1996) de la Cour internationale de justice, cette notion dépasse la simple obligation d'affichage du souhait de désarmer. L'objectif est bien de parvenir à un résultat (le désarmement nucléaire) par l'adoption d'un comportement déterminé (la bonne foi). En outre, une telle infraction aurait un impact très préjudiciable sur la crédibilité du traité déjà érodée par l'absence d'action sur le désarmement nucléaire des États dotés d'armes nucléaires. Le TNP, depuis 1970, a permis de limiter et de contrôler la prolifération nucléaire de près d'une quinzaine d'États. Toute nouvelle démarche de « partage » viendrait affecter la sécurité de tous en ouvrant la boîte de Pandore de la prolifération.

Enfin, la France a, le 3 janvier 2022, prononcé une déclaration conjointe avec les dirigeants des États dotés visant à prévenir la guerre nucléaire et à éviter les courses aux armements, « qui ne profiterait à personne et nous mettrait tous en danger ». Des paroles qui ont été réaffirmées, à de nombreuses reprises, dans différentes instances onusiennes. Un tel déploiement marquerait une volonté de manquer aux principes énoncés dans cette déclaration.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, qui s'appuie sur la menace d'emploi d'armes nucléaires, a entraîné une banalisation et une simplification de la parole sur ces armes de destruction massive. Ces armes sont interdites par le droit international. Elles alimentent la peur, l'insécurité, la course aux armements. Leurs objectifs sont de brûler et de vaporiser en une fraction de seconde des populations civiles. Faire leur promotion n'est pas un acte réaliste pour assurer notre sécurité.

Proposition d'initiative...

Participer à la Conférence : « Nuke Expo : Armes nucléaires, risques et impacts humanitaires »

Les organisations Norwegian People's Aid (NPA), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge de Norvège organisent un événement le 26 avril à Oslo pour présenter les dernières recherches sur les conséquences humanitaires et les risques associés aux armes nucléaires.

À l'heure où les menaces nucléaires sont désormais ouvertement exercées par les États qui détiennent ces armes, tandis que d'autres usent d'une posture nucléaire agressive, et à quatre mois de la Seconde conférence préparatoire du TNP (du 22 juillet au 2 août à Genève), les sujets abordés par cette conférence sont des plus pertinents. Après une première édition le 16 avril à Bruxelles cet événement se tiendra le 26 avril à Oslo afin d'offrir une plus grande flexibilité aux parlementaires qui souhaiteraient être présent. Les panelistes (experts, membres de la sécurité civile, victimes des essais, etc.) répondront à ces trois questions :

- Comment pourrions-nous réagir à une explosion nucléaire dans une ville ?
- Que savons-nous des conséquences globales et à long terme d'une explosion nucléaire ?
- Qu'est-ce qui pourrait conduire à l'utilisation d'armes nucléaires ?

Cette conférence s'adresse en particulier aux parlementaires, universitaires et donneurs d'ordres politiques.

Le processus d'inscription est disponible sur le site : <https://www.nukeexpo.org>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



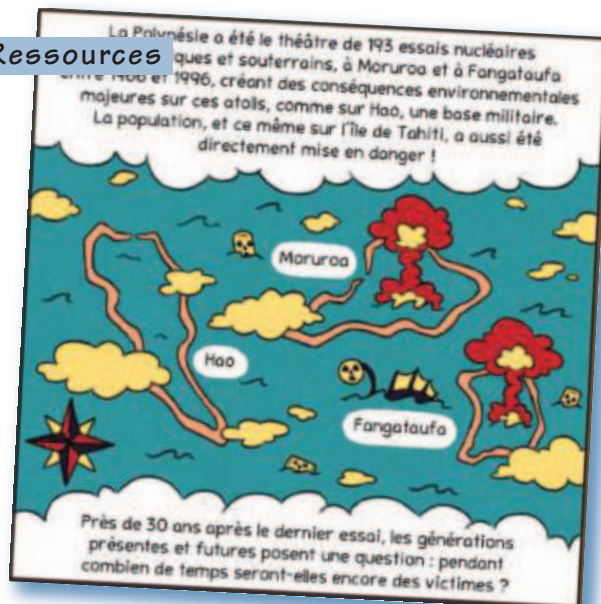
ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 700 organisations non-gouvernementales partenaires dans 110 pays. Elle mobilise les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Ressources



Découvrez les premières bandes dessinées réalisées par Aymeric Paccoud pour ICAN France qui portent sur le rôle des banques dans la production d'armes nucléaires, sur l'histoire des essais nucléaires en Algérie, en Polynésie, et enfin sur le TIAN : <https://bit.ly/43IRVFj>



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09